



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la zone de défense
et de sécurité Nord**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DU
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR – NORD**

CONSULTATION N° 2025-05

***RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION
(RPC)***

**Travaux de construction
d'un centre de soutien automobile à la caserne
Le Gallois de Fougères de CALAIS**

- Réponse électronique impérative -

Ce document comporte 15 pages, numérotées de 1 à 15 (dont 1 annexe)

~~Date et heure de réception des offres : 05 MAI 2025 à 16 heures~~

Date et heure de réception des offres reportée au 20 MAI 2025 à 16 heures

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES.....	3
1.1 – Objet de la consultation.....	3
1.2 – Caractéristiques principales.....	3
1.3 – Lots et tranches.....	3
a) Lots.....	3
b) Tranches.....	3
1.4 – Variantes.....	4
1.5 – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE).....	4
1.6 – Délais.....	4
ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	6
2.1 – Procédure.....	6
2.2 – Visites.....	6
2.3 – Compétences.....	6
2.4 – Prix des marchés.....	7
2.5 – Dossier de consultation.....	7
2.6 – Modifications de détail au dossier de consultation.....	8
2.7 – Délai de validité des offres.....	8
2.8 – Stipulations en matière de groupement de candidature.....	8
ARTICLE 3 – CONSTITUTION ET PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET OFFRES.....	9
3.1 – Pièces concernant la candidature.....	9
a) Candidature sous forme simplifiée avec formulaire DUME (Document Unique de Marché Européen).....	9
b) Candidature non présentée sous forme simplifiée (hors DUME).....	9
c) Justificatifs, moyens de preuves et documents complémentaires à transmettre concernant l'aptitude et les capacités du candidat.....	9
d) Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques.....	10
e) Précisions concernant la sous-traitance.....	10
3.2 – Contenu de la proposition technique et financière (offre).....	10
ARTICLE 4 – CONDITIONS DE TRANSMISSIONS DES OFFRES.....	12
4.1 – Dématérialisation des procédures.....	12
4.2 – Formats des documents informatiques.....	12
ARTICLE 5 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	13
5.1 – Analyse des candidatures.....	13
5.2 – Critères de jugement des offres.....	13
ARTICLE 6 – NÉGOCIATION.....	14
ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	14
ATTESTATION DE DESTRUCTION DES DOCUMENTS TECHNIQUES.....	15

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Le pouvoir adjudicateur est l'État.

Le représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Nord.

Le suivi technique et administratif de l'opération est assuré par le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur.

- Suivi administratif : Mme Florence OLLIVIER Tel : 03.74.68.75.67.
sgami-nord-bmp-immo@interieur.gouv.fr
- Suivi technique : M. Pascal DELACOTE Tel : 03.74.68.71.51.
pascal.delacote@interieur.gouv.fr
M. Vincent GUILLAUMOND Tel : 03.74.68.71.57.
vincent.guillaumond@interieur.gouv.fr

1.1 – Objet de la consultation

La présente consultation concerne des travaux de construction d'un centre de soutien automobile à la caserne Le Gallois de Fougères à CALAIS.

1.2 – Caractéristiques principales

Les prestations, détaillées dans le cahier de clauses techniques particulières n°2025-05, seront exécutées en site occupé.

Les prestations principales de la présente consultation sont détaillées dans les pièces techniques.

1.3 – Lots et tranches

a) Lots

Les prestations de la consultation n°2025-05 seront exécutées en 15 lots juridiques séparés et répartis en trois phases (précisées dans le planning et le CCTC) :

- Phases 1 et 2 :

Lot 01 – Travaux de gros – œuvre (terrassements, fondations, structures courantes)

Lot 02 – Travaux de charpente bois

Lot 03 – Travaux de couverture/étanchéité

Lot 04 – Travaux bardage métallique

Lot 05 – Travaux de menuiseries extérieures aluminium

Lot 06 – Travaux de métallerie serrurerie

Lot 07 – Portes sectionnelles

Lot 08 – Travaux de cloisonnement – plâtrerie – isolation – faux-plafond

Lot 09 – Travaux de menuiseries intérieures – mobilier

Lot 10 – Travaux de carrelage – faïence

Lot 11 – Travaux de chauffage – ventilation – plomberie

Lot 12 – Travaux d'électricité (courant fort / courant faible)

Lot 13 – Travaux de peinture – sols souples – revêtements muraux

Lot 14 – Travaux de VRD – espaces verts – clôtures

Lot 15 – Matériels d'équipements

- Phase 3 :

Lot 00 – Travaux de démolition/désamiantage

Lot 14 – Travaux de VRD – espaces verts – clôtures

Les opérateurs économiques pourront déposer une offre pour un ou plusieurs lots de la présente consultation.

b) Tranches

Chaque lot n'est composé que d'une seule tranche.

1.4 – Variantes

Les variantes, au sens des articles R.2151-08 à R.2151-11 du code de la commande publique, qu'elles soient à l'initiative du soumissionnaire ou de l'acheteur, ne sont pas autorisées.

1.5 – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Des prestations supplémentaires éventuelles sont prévues dans le cadre de la présente consultation.

Elles sont définies comme suit :

Lot n°03 – Travaux de couverture/étanchéité

- PSE n°3.1.1 : Panneau constitué d'une âme en laine de roche
- PSE n°3.4.2 : Lanterneaux fixes
- PSE n°3.5.2 : Voûtes filantes fixes

Lot n°13 – Travaux de peinture – sols souples – revêtements muraux

- PSE n°3.7.1.1 : Résine de sol local huiles usagées
- PSE n°3.7.1.2 : Résine de sol ateliers et local huiles usagées

Lot n°14 – Travaux de VRD – espaces verts – clôtures

- PSE n°1 : Réfection voirie au droit du Hangar existant (zone rouge)
- PSE n°2 : Réfection voirie pignon gauche bâtiment sur 3 millilitres supplémentaires (après ligne rouge)
- PSE n°3 : Dépose et évacuation des 2 cuves enterrées

Lot n°15 – Matériels d'équipements

- PSE n°1 : Ponts élévateurs à 2 colonnes électromécaniques (compris livraison, installation et épreuve de charge)
- PSE n°2 : Élévateur poids lourd (non compris épreuve de charge)
- PSE n°3 : Rack de rangement pneus (60 pneus)
- PSE n°4 : Rayonnage (2 mètres de haut – 4 niveaux – longueur 2 mètres)
- PSE n°5 : Caisses palettes tri sélectif 610 litres
- PSE n°6 : Bac de rétention polyéthylène (pour 1 cubitainer 1 000 litres et 4 fûts 200 litres)

Toutes les PSE devront être **obligatoirement** renseignées par les soumissionnaires.

1.6 – Délais

La durée globale maximale prévisionnelle d'exécution de l'ensemble des prestations de la consultation n°2025-05 est de 14 mois.

Les délais spécifiques à chaque lot se décomposent comme suit :

PHASE 1	Délai de préparation (en mois)	Délai d'exécution (en mois)
Lot 01 – Travaux de gros – œuvre (terrassements, fondations, structures courantes)	2 mois	/
Lot 02 – Travaux de charpente bois		
Lot 03 – Travaux de couverture/étanchéité		
Lot 04 – Travaux bardage métallique		
Lot 05 – Travaux de menuiseries extérieures aluminium		
Lot 06 – Travaux de métallerie serrurerie		
Lot 07 – Portes sectionnelles		
Lot 08 – Travaux de cloisonnement – plâtrerie – isolation – faux-plafond		
Lot 09 – Travaux de menuiseries intérieures – mobilier		
Lot 10 – Travaux de carrelage – faïence		
Lot 11 – Travaux de chauffage – ventilation – plomberie		

Lot 12 – Travaux d'électricité (courant fort / courant faible)		
Lot 13 – Travaux de peinture – sols souples – revêtements muraux		
Lot 14 – Travaux de VRD – espaces verts – clôtures		
Lot 15 – Matériels d'équipements		

PHASE 2	Délai de préparation (en mois)	Délai d'exécution (en mois)
Lot 01 – Travaux de gros – œuvre (terrassements, fondations, structures courantes)	/	9 mois
Lot 02 – Travaux de charpente bois		
Lot 03 – Travaux de couverture/étanchéité		
Lot 04 – Travaux bardage métallique		
Lot 05 – Travaux de menuiseries extérieures aluminium		
Lot 06 – Travaux de métallerie serrurerie		
Lot 07 – Portes sectionnelles		
Lot 08 – Travaux de cloisonnement – plâtrerie – isolation – faux-plafond		
Lot 09 – Travaux de menuiseries intérieures – mobilier		
Lot 10 – Travaux de carrelage – faïence		
Lot 11 – Travaux de chauffage – ventilation – plomberie		
Lot 12 – Travaux d'électricité (courant fort / courant faible)		
Lot 13 – Travaux de peinture – sols souples – revêtements muraux		
Lot 14 – Travaux de VRD – espaces verts – clôtures		
Lot 15 – Matériels d'équipements		

PHASE 3	Délai de préparation (en mois)	Délai d'exécution (en mois)
Lot 00 – Travaux de démolition/désamiantage	2 mois	3 mois
Lot 14 – Travaux de VRD – espaces verts – clôtures		

Les démarrages des périodes de préparation et d'exécution des prestations se feront par ordres de services.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 – Procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1, R.2123-4 à R.2123-5 du code de commande publique.

2.2 – Visites

La visite du site est obligatoire avant la date limite de réception des offres pour les lots ci-après (article 15 du CCTC) :

- lot 00 : Travaux de démolition/désamiantage
- lot 01 : Travaux de gros – œuvre (terrassements, fondations, structures courantes)
- lot 02 : Travaux de charpente bois
- lot 03 : Travaux de couverture/étanchéité
- lot 04 : Travaux bardage métallique
- lot 11 : Travaux de chauffage – ventilation – plomberie
- lot 12 : Travaux d'électricité (courant fort / courant faible)
- lot 14 : Travaux de VRD – espaces verts – clôtures

Pour effectuer la visite, les candidats devront obligatoirement prendre rendez-vous avec les personnes citées ci-après :

- M. Pascal DELACOTE Tel : 03.74.68.71.51 / pascal.delacote@interieur.gouv.fr
- M. Vincent GUILLAUMOND Tel : 03.74.68.71.57 / vincent.guillaumond@interieur.gouv.fr

L'adresse du site concerné est :

Caserne Le Gallois de Fougères
181, avenue Pierre de Coubertin
62 100 CALAIS

2.3 – Compétences

Pour réaliser les prestations telles que définies dans les documents de la consultation n°2025-05, les opérateurs économiques devront posséder les qualifications minimales suivantes :

Pour le lot 00 – Démolition/désamiantage :

- 1111 : Démolition – Déconstruction (technicité courante)
- 1112 : Démolition – Déconstruction (technicité confirmée)
- 1113 : Démolition – Déconstruction (technicité supérieure)
- 1552 : Traitement de l'amiante

Pour le lot 01 – Gros – œuvre :

- 1312 : Terrassements – Fouilles
- 1263 : Fondations
- 1321 : Canalisations – Assainissement
- 2111 et 2112 : Maçonnerie et béton armé
- 2211 et 2212 : Béton armé et précontraint (fabrication et pose d'éléments préfabriqués en béton armé et/ou béton précontraint)
- 2241 et 2242 : Éléments préfabriqués en béton armé et béton précontraint

Pour le lot 02 – Charpente bois :

- 2302 : Fourniture et pose de charpentes traditionnelles, en bois lamellé-collé et structures en bois avec raccords
- 2372 : Fourniture et la pose de charpente et structures industrialisées en bois jusqu'à 17 mètres de portée

Pour le lot 03 – Couverture/étanchéité :

- 3181 : Couverture
- 318 – 321 – 322 – 327 et 329 : Étanchéité

Pour le lot 04 – Bardage métallique :

- 3811 : Parois en bardages simples (technicité courante)

Pour le lot 05 – Menuiseries extérieures aluminium :

- 351 – 352 – 353 et 471 : Menuiseries extérieures aluminium

Pour le lot 06 – Métallerie serrurerie :

- 4411 : Métallerie – Serrurerie (technicité courante)
- 4421 : Charpente métallique

Pour le lot 07 – Portes sectionnelles :

- 4512 : Fourniture et pose de portes sectionnelles

Pour le lot 08 – Cloisonnement – plâtrerie – isolation – faux-plafond :

- 4131 : Plaques de plâtre (technicité courante)
- 6611 : Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (technicité courante)

Pour le lot 09 – Menuiseries intérieures – mobilier :

- 431 – 432 et 911 : Menuiseries intérieures bois – Mobilier

Pour le lot 10 – Carrelage – faïence :

- 631 et 632 : Carrelage et faïences

Pour le lot 11 – Chauffage – ventilation – plomberie :

- 5252 : Chauffage – Ventilation – Climatisation
- 5112 : Plomberie – Sanitaires

Pour le lot 12 – Électricité (courant fort / courant faible) :

- « Electrotechnique » MGTI (Moyen-Gros Tertiaire Industrie) de classe 4 (20 à 49 exécutants) ou supérieure avec les mentions suivantes :
- Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques : IRVE/PIRVE
- Courants faibles (Moyen-Gros Tertiaire Industrie) MCFMGTI2 ou supérieure

Pour le lot 13 – Peinture – sols souples – revêtements muraux :

- 611 – 612 – 613 – 615 et 623 : Peintures et revêtements muraux

Pour le lot 14 – VRD – espaces verts – clôtures :

- 1323, 1322 et 1341 : Voiries et réseaux divers
- 1351 : Espaces verts – Clôtures

Les opérateurs économiques pourront fournir, en remplacement, une liste de références significatives, datées de moins de trois ans, attestant de leurs capacités à réaliser les prestations faisant l'objet de la présente consultation.

2.4 – Prix des marchés

Les prix des marchés issus de la consultation n°2025-05, sont fermes et révisables. Ils sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de **MAI 2025**. Ce mois est appelé « mois zéro ».

2.5 – Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

Documents administratifs :

- le présent règlement de consultation ;
- un acte d'engagement et ses annexes, spécifique à chaque lot ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) n°2025-05, commun à l'ensemble des lots, dont seul l'original conservé dans les locaux de l'administration fait foi ;
- l'attestation de destruction des documents techniques (annexe au présent règlement de la consultation) ;

Afin d'obtenir le « dossier technique » de la consultation, les candidats devront transmettre l'attestation de destruction des documents techniques, datée et signée, au bureau des marchés publics du secrétariat pour l'administration du ministère de l'intérieur – Nord, par courriel, à l'adresse suivante :

sgami-nord-bmp-immo@interieur.gouv.fr

Les pièces techniques seront transmises par voie électronique via la plateforme des achats de l'État (PLACE).

Documents techniques :

- le cahier des clauses techniques communes (CCTC) (commun à l'ensemble des lots) ;
- les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) (spécifiques à chaque lot) ;
- les cadres de décomposition du prix global et forfaitaire spécifiques à chaque lot ;
- les plans ;
- le tableau des surfaces détaillées ;
- rapport et calcul thermique RE-RT (PROJEX du 17 février 2025) ;
- planning et phasage des travaux ;
- dossier SSI ;
- rapport du bureau de contrôle ;
- plan général de coordination (PGC) ;
- étude géotechnique G2 PRO ;
- rapport du 03 novembre 2023 – Enrobés ;
- rapport du 23 décembre 2023 – Diagnostic avant démolition.

2.6 – Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 (dix) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les opérateurs économiques doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier de consultation par les candidats, la date limite fixée pour la réception des offres était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de la nouvelle date.

2.7 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent quatre-vingts (180) jours calendaires à compter de la date limite de réception des offres initiales.

En cas de négociation, ce même délai est appliqué à compter de la réception des offres négociées.

La nouvelle date limite de réception des offres négociées annule et remplace la date limite de réception des offres initiales.

2.8 – Stipulations en matière de groupement de candidature

Dans le cas d'une présentation de candidature de type groupement (co-traitance), après notification, il sera demandé au groupement de prendre la forme conjointe avec mandataire solidaire.

Il est interdit de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de :

- opérateurs économiques individuels et membres d'un ou plusieurs groupements
- membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 3 – CONSTITUTION ET PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET OFFRES

L'ATTENTION DES CANDIDATS EST ATTIRÉE SUR LA NÉCESSITÉ DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES DISPOSITIONS CI-APRÈS RELATIVES A LA CONSTITUTION DES CANDIDATURES ET OFFRES.

3.1 – Pièces concernant la candidature

Les opérateurs économiques éligibles peuvent déposer une **candidature simplifiée**.

Les opérateurs économiques éligibles qui ne souhaitent pas déposer de candidature simplifiée, qui se présentent en groupement, qui ne disposent pas d'un numéro SIRET ainsi que les sociétés de nationalité étrangère ne disposant pas de SIRET, doivent respecter les exigences de la **candidature hors déclaration simplifiée**.

En tout état de cause, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.

La signature des documents de la candidature est souhaitable et recommandée mais n'est pas obligatoire.

a) Candidature sous forme simplifiée avec formulaire DUME (*Document Unique de Marché Européen*)

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur candidature sous la forme du DUME (accessible sur le portail chorus-pro : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>) en renseignant uniquement la partie IV « indication globale pour tous les critères de sélection » à savoir :

- la preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels
- le chiffre d'affaires des 3 derniers exercices
- les certificats de qualité ou équivalents, établis par des organismes indépendants, attestant que l'opérateur économique se conforme aux normes d'assurance de qualité, le cas échéant.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

b) Candidature non présentée sous forme simplifiée (*hors DUME*)

Les opérateurs économiques renseignent et remettent :

- une lettre de candidature indiquant si le candidat se présente seul ou en groupement (indiquer alors si solidaire ou conjoint)
Il est possible, dans le cadre de cette consultation, d'utiliser le formulaire DC1.
- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article R.2143-3 du code de la commande publique
Il est possible, dans le cadre de cette consultation, d'utiliser le formulaire DC2.
- la preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels
- le chiffre d'affaires des 3 derniers exercices
- les certificats de qualité, ou équivalents établis par des organismes indépendants, attestant que l'opérateur économique se conforme aux normes d'assurance de qualité le cas échéant.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Les formulaires DC1 et DC2 sont téléchargeables gratuitement à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

c) Justificatifs, moyens de preuves et documents complémentaires à transmettre concernant l'aptitude et les capacités du candidat

Que les candidatures soient présentées sous la forme simplifiée ou non, les opérateurs économiques transmettent les justificatifs et moyens de preuves suivants concernant leurs aptitudes et capacités :

- la copie du ou des jugements prononcés si l'opérateur économique est en redressement judiciaire
- une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont l'opérateur économique dispose pour la réalisation de marchés de même nature (**1 page A4 maximum**)
- une déclaration indiquant les effectifs de l'opérateur économique pour chacune des trois dernières années

- une liste des principales prestations similaires effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (récentes, pertinentes et au nombre maximal de trois)
- les qualifications demandées à l'article 2-3 du présent règlement de la consultation
- les pièces relatives au pouvoir des personnes habilitées à engager l'opérateur économique : ces documents doivent faire apparaître expressément l'identité et la capacité de la (des) personne(s) habilitée(s) à engager l'entité candidate, quelle que soit la forme juridique de cette entité (société, artisan, association ou autre – exemples : carte professionnelle datant de moins de trois mois ou numéro unique d'identification délivré par l'INSEE)
En cas de transfert de cette capacité à une autre personne, celui-ci devra être prouvé par la production d'un mandat, d'un pouvoir, ou d'une délégation signé(e) par une personne officiellement habilitée à engager la société. Toute subdélégation devra être prouvée dans les mêmes termes.
- la preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels
- un relevé d'identité bancaire (RIB).

d) Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques

Si le groupement d'opérateurs économiques présente sa candidature sous la forme du DUME, chacun des membres du groupement doit fournir un DUME distinct. Hors DUME, chacun des membres du groupement doit fournir une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2).

e) Précisions concernant la sous-traitance

Dans le cas où une candidature, présentée sous forme simplifiée avec formulaire DUME, s'appuie sur un ou plusieurs sous-traitants, le candidat renseigne la partie II-C du DUME et fournit pour chacun de ces sous-traitants un formulaire DUME distinct signé par le sous-traitant concerné et contenant les informations des sections A et B de la partie II ainsi que celles de la partie III et, le cas échéant, les parties IV et V.

Si l'opérateur économique ne s'appuie pas sur de la sous-traitance pour faire acte de candidature mais qu'il a l'intention de sous-traiter une part du marché, il renseigne la partie II-D du DUME et fournit les informations figurant dans les parties II-A et B et III pour chacun de ces sous-traitants.

La présentation d'un sous-traitant, pour une candidature présentée hors d'une forme simplifiée, peut se faire à l'aide du formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance – téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>) dûment renseigné et signé par le sous-traitant et l'opérateur économique, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

3.2 – Contenu de la proposition technique et financière (offre)

L'attention des opérateurs économiques est attirée sur le fait que tout manquement de sa part aux obligations administratives et juridiques, toute présentation des prix qui ne respecte pas les lignes de postes du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire, ou du bordereau des prix unitaires, pourront motiver le rejet de la proposition. De même, une offre substantiellement incomplète pourra entraîner son rejet.

La signature de l'offre est possible et recommandée, mais n'est pas obligatoire à ce stade de la consultation.

Le cas échéant, l'administration pourra demander à l'entreprise retenue à l'issue de la consultation de signer son offre avant l'attribution du marché.

Le soumissionnaire peut donc choisir de signer son acte d'engagement dès le dépôt de sa candidature. Dans ce cas, il aura recours à un certificat de signature électronique (les formats de signature acceptés sont XAdES, CAdES ou PAdES) conforme à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans les contrats de la commande publique et signera uniquement l'acte d'engagement.

Le soumissionnaire ne doit pas joindre le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ou le règlement de la consultation (RC) à sa proposition technique et financière, seuls faisant foi ceux détenus par l'administration.

Documents relatifs à l'offre technique et financière

Les offres devront comporter les pièces suivantes, rédigées en français, dûment remplies par une personne habilitée à engager la société (joindre un pouvoir le cas échéant) :

- l'acte d'engagement (AE), et ses annexes, du lot concerné, à compléter par le représentant qualifié du soumissionnaire

***Note** : Cet acte d'engagement sera accompagné, si nécessaire, par les demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement. Dans ce cas, le titulaire du marché devra impérativement indiquer dans l'acte d'engagement le montant exact qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre, le montant maximal qu'il pourra présenter en nantissement.*

- le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) du lot concerné, à compléter par le représentant qualifié du soumissionnaire
- un mémoire technique (**10 pages maximum**), comprenant a minima :
 - une note méthodologique détaillant le mode opératoire et les moyens humains et matériels mis mis à disposition pour la réalisation des prestations
 - la structure d'encadrement du chantier (effectif complet) en précisant le rôle de chacun
 - un planning détaillé des délais d'approvisionnement et d'exécution des tâches
 - la liste des matériaux et matériel prévus conformément aux obligations fixées par les documents techniques de la présente consultation
 - les moyens mis en place pour la protection et la sécurité sur le chantier
 - le respect des exigences environnementales et sociales.

Le ministère de l'intérieur est également soucieux de soutenir l'innovation et invite les candidats à intégrer dans la mesure du possible des produits ou des méthodes dites innovantes à leur offre.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE TRANSMISSIONS DES OFFRES

4.1 – Dématérialisation des procédures

Les offres sont à remettre exclusivement par format électronique via la plateforme des achats de l'État à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

puis cliquer sur recherche avancée et indiquer en référence de consultation :

2025-05-tvx-csag-calais

Ou lien direct :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?>

[page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2741674&orgAcronyme=g6l](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2741674&orgAcronyme=g6l)

Date limite de réception des offres : 20 MAI 2025 à 16 heures

Seule la date d'accusé de dépôt du dossier sur la plateforme PLACE fait foi.

Le soumissionnaire transmettra ses documents aux formats standards du marché.

Les opérateurs économiques qui transmettent leurs candidatures et offres par voie électronique et qui souhaitent signer de manière dématérialisée, doivent utiliser un certificat de signature électronique qui garantit notamment l'identification du candidat.

Les catégories de certificats de signature utilisées pour signer électroniquement doivent être, d'une part, conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et, d'autre part, référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'État.

En complément d'un envoi par voie électronique, le candidat peut envoyer une copie de sauvegarde sur support papier ou support physique électronique (article R.3122-17 du code de la commande publique). Dans ce cas précis, la copie de sauvegarde (en plus de l'envoi sur PLACE) doit être envoyée, avant les date et heure limites de réception, à l'adresse suivante : SGAMI NORD/DAGF/Bureau des marchés, cité Marianne, Bâtiment D, 2 boulevard de Strasbourg, BP 2012, 59 000 LILLE. Sans réception de l'offre par voie électronique dans les délais, la copie de sauvegarde ne sera pas ouverte ni analysée.

Pour communiquer avec les opérateurs économiques, le pouvoir adjudicateur utilise la plateforme des achats de l'État (PLACE) <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Celle-ci génère des courriels qui peuvent être considérés comme des "spams" par la messagerie des candidats.

Il est par conséquent recommandé aux opérateurs économiques de configurer leur messagerie pour recevoir ces informations dans les meilleures conditions en ajoutant, le cas échéant, l'adresse suivante nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr dans la liste des expéditeurs autorisés.

4.2 – Formats des documents informatiques

Afin de pouvoir ouvrir et lire correctement certaines des pièces de la consultation, il est fortement recommandé aux opérateurs économiques de télécharger gratuitement LIBRE OFFICE et d'utiliser le traitement de texte (Writer) et le tableur (Calc). Des incompatibilités informatiques (risques de pages manquantes, tableurs manquants dans les documents de textes...) peuvent apparaître pour les candidats utilisant d'autres logiciels que LIBRE OFFICE.

ARTICLE 5 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

5.1 – Analyse des candidatures

Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 3.1 du présent règlement (le pouvoir adjudicateur se laissant la possibilité de les réclamer au candidat),
et/ou

ne présentant pas des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes, ne seront pas admises.

5.2 – Critères de jugement des offres

Les offres seront appréciées au regard des critères suivants, selon la grille de cotation précisée ci-après :

CRITÈRES	Note maximale
♦ Valeur financière et cohérence des montants proposés <ul style="list-style-type: none"><i>valeur financière</i><i>cohérence des montants proposés et respect du cadre de décomposition du prix.</i>	60,00 45,00 15,00
♦ Valeur technique au vu du mémoire technique et des sous-critères suivants <ul style="list-style-type: none"><i>méthodes et moyens (humains et matériels) mis à disposition pour la réalisation des prestations</i><i>structure d'encadrement du chantier (effectif complet) en précisant le rôle de chacun</i><i>description détaillée du mode opératoire</i><i>planning détaillé des délais d'approvisionnement et d'exécution par tâches</i><i>liste des matériaux et matériel prévus dans le dossier de la consultation</i><i>moyens de protection et de sécurité mis en place sur le chantier</i><i>développement durable :</i><ul style="list-style-type: none"><i>engagement à l'égard des exigences environnementales</i><i>engagement à l'égard des exigences sociales (lots 1, 2, 3, 4, 6, 11, 12 et 14)</i>	40,00 25,00 2,00 2,00 2,00 2,00 3,00 2,00 2,00 2,00

ARTICLE 6 – NÉGOCIATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les soumissionnaires ayant remis les offres jugées les plus intéressantes, suite au premier classement établi par application des critères pondérés énoncés à l'article 5-2 et dans la limite de trois (3) soumissionnaires.

Les offres inacceptables ou irrégulières pourront éventuellement devenir régulières en application de l'article R.2152-1 du code de la commande publique. L'acheteur attire l'attention des soumissionnaires sur le fait qu'il ne s'agit que d'une possibilité et non d'une obligation.

Si le pouvoir adjudicateur procède à une négociation, les soumissionnaires sélectionnés seront avisés par courrier ou messagerie électronique, du déroulement de la négociation dont les modalités seront identiques pour chacun d'eux. Elle se déroulera sous la forme d'une audition individuelle par le maître d'ouvrage de chacun des soumissionnaires (ou du groupement d'opérateurs économiques le cas échéant), à l'issue de laquelle les soumissionnaires remettront leur offre finale selon des conditions identiques.

Il est à noter que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de limiter la négociation à une simple remise d'une nouvelle offre finale, sans audition préalable.

Les offres finales seront alors jugées selon les mêmes critères, reportés à l'article 5-2 du présent règlement. Le classement final sera établi sur cette base.

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires que les candidats souhaiteraient obtenir au vu du dossier de consultation pourront faire l'objet de questions écrites transmises via la plateforme des achats de l'État (PLACE) uniquement.

Les réponses aux questions écrites seront communiquées à tous les candidats destinataires du dossier de consultation. Ces réponses seront diffusées au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Il ne sera répondu à aucune question qui ne serait pas posée dans les conditions décrites ci-dessus.

Les soumissionnaires qui auront remis une offre ne seront pas autorisés à la retirer.

Chaque opérateur économique sera informé du choix ou du rejet de son offre par écrit. **Aucun renseignement ne sera communiqué par téléphone.**

Les offres des soumissionnaires non retenus seront conservées par le maître d'ouvrage.



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la zone de défense
et de sécurité Nord**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR – NORD

ATTESTATION DE DESTRUCTION DES DOCUMENTS TECHNIQUES

- LES DOCUMENTS TECHNIQUES OBTENUS NE DOIVENT PAS ÊTRE DIFFUSÉS AUPRÈS DE TIERS -

**Je soussigné M....., en qualité de
..... de la société.....m'engage à détruire les plans et
autres documents techniques à l'issue de la consultation n°2025-05
(travaux de construction d'un centre de soutien automobile à la caserne Le
Gallois de Fougères à CALAIS) ou à l'issue de cette opération en cas
d'attribution.**

A , le

Signature et cachet